

V14 2022 23

Vœu déposé par Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

Conseil d'arrondissement du 29 Novembre 2022

Considérant la situation de la résidence 8 avenue René Coty qui appartient à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) et qui compte 97 logements ;

Considérant que cet ensemble immobilier fait l'objet d'un bail emphytéotique liant l'APHP à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), qui en assure la gestion, et que le site est aujourd'hui conventionné en logement social ;

Considérant que le terme de ce bail est fixé au 31 décembre 2023 et l'intention de l'APHP de ne pas le renouveler ;

Considérant que le non-renouvellement du bail avec la RIVP pourrait entraîner un déconventionnement des logements ;

Considérant que l'APHP a la totalité des droits de réservation sur cet immeuble et que la très grande majorité des locataires sont ou ont été des salariés de l'Assistance Publique ;

Considérant que les résultats de l'enquête sociale transmise par la RIVP indiquent une moyenne d'âge assez élevée et des revenus pour 90% des ménages sous les plafonds PLAI ou PLUS ;

Considérant que le conventionnement en logement social constitue une protection des locataires en général et des plus fragiles en particulier, notamment des personnes âgées, en assurant des loyers compatibles avec leurs ressources ;

Sur proposition d'Agnès Bertrand, des élu.es du groupe Paris en Commun et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} émet le vœu que la Ville de Paris :

-s'assure auprès de l'APHP que la résidence située 8 avenue René Coty ne sera pas mise en vente au profit du privé à l'issue du bail emphytéotique, que le conventionnement en logement social de cet ensemble sera maintenu et qu'aucune procédure d'expulsion ne sera engagée à l'encontre des locataires actuels.